



LYCEE FRANÇAIS DE MALABO

BP 134 MALABO

- GUINEE EQUATORIALE -

Téléphone : 00 240 333 09 29 12 / 00 240 222 19 82 50

Courriel : secretariat.malabo@gmail.com

Site internet : www.lyceefrançaismalabo.org



Procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement du 30 mars 2017

Membres présents :

Membres avec voix délibérative :

Monsieur Jean-François BONNET, Chargé d'affaires, Conseiller de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France à Malabo

Monsieur Guy-Charles, ZIRIGNON, DAF

M. Yeonis LESLAY-QUESADA, CPE

M. Pierre GUENAI, Proviseur

Monsieur Roland BULTEAU, représentant des parents d'élèves

Madame Estelle FARINA, représentante des parents d'élèves

Monsieur José ASSEKO, représentant des élèves

Monsieur David LOFFRDA, représentant des enseignants

Madame Christelle DUMONTEUIL, représentant des enseignants

Madame Anne-Cécile HABAY, représentant des enseignants

Madame Félicia MANGUE ESONO, représentante des personnels

Membres avec voix consultative :

Monsieur Francisco NDONG AYONG, représentant le comité de gestion

Vérification du Quorum :

11 présents sur 11

L'Ordre du jour :

L'ordre du jour a été approuvé selon les termes suivants :

- Validation de la nouvelle version du règlement intérieur du conseil d'établissement (annexe1).
- Validation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2017 (annexe 2).
- Budget 2017 : informations aux membres du comité de gestion
- Conclusions de la mission d'inspection du mois de décembre 2016 (annexe3)
- Carte des emplois 2017
- Calendrier scolaire (annexes 4 et 5 soient deux propositions)
- Projets pédagogiques (voyages scolaires, web radio)

- Questions diverses :
 - ✓ Des représentants des enseignants : la demande d'augmentation du débit internet et l'instauration d'un dialogue social.
 - ✓ De Monsieur BONNET sur : le degré de participation du lycée aux festivités de la francophonie et les résultats de la stratégie du lycée pour augmenter le nombre d'élève.

1. Validation de la nouvelle version du règlement intérieur du conseil d'établissement (annexe1)

Les parents d'élèves élus et également membres du Comité de gestion de l'Association des parents d'élèves ne peuvent siéger au titre des parents élus. Ils ne peuvent siéger qu'au titre de membres de comité de gestion et ils ne disposent donc pas de voix électives.

Ont voté pour : 9
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

En vertu de quoi, cette résolution a été adoptée à la majorité des membres présents ou représentés.

2. Validation du procès verbal de la séance du 24 novembre 2017 (annexe 2).

Le procès verbal de la séance du 24 novembre 2017 a été adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Budget 2017 : informations aux membres du conseil d'établissement

Le proviseur a présenté les grands axes du budget 2017 qui se déclinent selon le tableau suivant :

Dépenses	Montant XAF	Recettes	Montant XAF
Fonctionnement	291 476 457	Frais Scolarité	1 161 410 449
Masse Salariale	875 225 181	Autres produits (FC, bourses)	18 389 045
Investissement	13 097 856		
Total Général	1 179 799 494	Total Général	1 179 799 494

Arrêté en recettes et en dépenses à **1 179 799 494 XAF**, le budget 2017 connaît **une baisse de 4,31%** par rapport à l'exercice 2016 (1 232 945 274 F). Cette baisse est essentiellement due à une anticipation de la réduction des effectifs avec 402 élèves contre 445 en 2016.

En effet, les budgets antérieurs étaient arrêtés en déficit. Par ailleurs, compte tenu du contexte économique défavorable et d'une baisse annoncée des effectifs, il paraît judicieux que le budget 2017 soit élaboré en équilibre. Dans cette optique, il est prévu :

- En Recettes une augmentation de :
 - **2%** des frais de scolarité à la rentrée 2017, variant entre 14 800 XAF et 26 800 XAF
 - **5%** des frais de réinscription, soit entre 9 800 XAF et 15 250 XAF ;
 - **4%** des frais de première inscription, soit une hausse de 15 040 XAF et 22 050 XAF.

- En Dépenses, la réduction de :
 - **7,97%** des dépenses de fonctionnement
 - **1,91%** de la masse salariale (suppression de deux postes en contrat local)
 - **45,43%** des dépenses d'immobilisation

4. Conclusions de la mission d'inspection du mois de décembre 2016 à la maternelle (annexe3)

Le rapport de l'inspectrice se décline sous deux grands axes à savoir :

- Développer la formation des personnels enseignants en insistant sur celle des personnels de droit local. C'est dans cette optique que l'arrivée de deux professeurs formateurs est annoncée pour une mission d'accompagnement auprès du professeur de sciences physiques et chimie et du professeur d'EPS/SVT.
- Procéder au détachement d'un enseignant « résident » pour former ses collègues en contrat local. C'est ainsi que Madame Christelle DUMONTEUIL a été désignée, en accord avec le Comité de gestion, comme animatrice du primaire. Elle sera remplacée une journée par semaine pour accomplir cette mission.

5. la carte des emplois

Les départs annoncés sont :

- Mr. Pierre GUENAI proviseur

Résidents:

- Mr. David LOFFREDA professeur d'histoire et géographie
- Mr. BAILLEUIL Jean Sébastien professeur des écoles

Titulaires non résidents:

- Mme Catherine GUENAI professeur d'anglais
- Mme LOFFREDA Tevenart Geneviève professeur d'anglais

Le proviseur a procédé à la lecture du courrier portant sur les échanges entre l'Ambassadeur et l'AEFE, résumant l'accord sur le recrutement d'un enseignant résident du primaire et le lissage de la participation des rémunérations à 50%.

Cependant, le proviseur a reconnu que le recrutement d'un enseignant résident du primaire ne peut se faire à la rentrée 2017 pour des raisons de contrainte budgétaire liées principalement à la baisse annoncée des effectifs d'élèves. Toutefois, le principe de ce recrutement est acquis pour l'année scolaire suivante.

Par ailleurs, Monsieur David LOFFREDA a suggéré que le recrutement d'un professeur d'anglais se fasse au plus vite avec une proposition de stage comme un essai avant de le confirmer à la rentrée de septembre 2017.

6. Le Calendrier scolaire (annexes 4 et 5 soient deux propositions)

La version 1 du calendrier scolaire 2017/2018 a été adoptée à l'unanimité avec un glissement des congés du mois d'avril du 21 avril 2018 au dimanche 6 mai 2018. Les vacances scolaires débuteront le 29 juin 2018 après les cours.

7. Les Projets pédagogiques

Examen du Baccalauréat :

Le Jury des TPE s'est déplacés sur Malabo pour deux jours. Ce qui permet aux parents d'élèves d'éviter de supporter un déplacement supplémentaire sur Douala et ainsi de faire des économies.

Les voyages scolaires :

Il sera soumis à l'appréciation des parents d'élèves deux voyages scolaires :

- Un voyage scolaire sur l'Italie pour la classe de quatrième
- Un voyage scolaire sur la France pour la classe de troisième

Le voyage scolaire sur la France reste une priorité.

Le web radio :

Le proviseur a constaté un ralentissement de l'activité du web radio et demande que le projet se développe. Monsieur LOFFREDA en charge de la coordination du projet le rassure et promet une plus grande dynamique dans les prochains jours.

8. Questions diverses

Le faible débit d'internet :

Pour la question de la connexion internet, les enseignants ont signifié leur désaccord pour un débit internet trop faible empêchant les communications sur les réseaux sociaux (tels que whats ap..) et les téléchargements de documents pédagogiques (vidéos, audio).

Le Proviseur a donné la garantie de relever le niveau du débit d'internet. Cela se fera après plusieurs essais en vue d'obtenir un débit médian satisfaisant pour les personnels tout en restant dans les lignes budgétaires.

Le dialogue social :

A la demande d'un dialogue social des personnels, le proviseur a proposé aux membres du conseil d'établissement d'attendre les résultats de l'audit fiscal diligenté par le comité de gestion (en particulier sur les salaires) avant d'ouvrir une négociation sur toutes les formes de rémunérations.

La participation aux festivités de la francophonie :

Le proviseur a justifié l'absence du lycée au rallye de la francophonie organisé par l'Institut Français par le manque de motivation des enseignants lié à une proposition pédagogique de l'Institut peu adaptée au public du lycée. Il rappelle que le lycée a participé pendant trois ans au rallye et que cette action doit désormais évoluer pour préserver l'implication des enseignants et la motivation des élèves. Il déplore que les enseignants du lycée ne soient pas consultés lors l'élaboration du programme. Cela semble pourtant être la condition première pour favoriser leur engagement.

Il rappelle également que les élèves du lycée ont exposé leurs travaux, inspirés de l'œuvre de Gaspar GOMAN à l'Institut durant toute la quinzaine de la francophonie et qu'ils ont fêté la francophonie lors du festival de l'oral organisé au lycée.

La stratégie de communication du lycée :

Pour répondre à la question de la stratégie de communication du lycée pour recruter plus d'élèves, le proviseur indique que la stratégie retenue était d'ouvrir davantage l'école aux parents et aux familles. Plusieurs manifestations seront organisées dans l'année :

- La fête de Noël au Très de Agosto pour les classes primaires,
- Le Bal du lycée pour les collégiens et les lycéens,
- Le festival de l'oral et l'accueil des parents pour la clôture de la semaine de la francophonie,
- Le festival du court-métrage,
- La journée sportive

Le Proviseur a également reconnu qu'il était désormais vital de faire mieux connaître l'établissement.

Autres :

Madame DUMONTEUIL a suggéré l'acquisition d'un jeu pour la cour maternelle. C'est ainsi que Monsieur BONNET s'est engagé à soutenir un appui de l'Ambassade pour le financement de ce projet si le lycée en fait une demande expresse par écrit.

Le proviseur demande l'accord du conseil pour remplacer le samedi travaillé du 10 juin 2017 par le samedi 25 mars 2017 (festival de l'oral).

Le Conseil d'établissement vote à l'unanimité pour cette modification.

Le secrétaire de séance : Guy-Charles ZIRIGNON

Le Proviseur : Pierre GUENAI

Fait à Malabo, le 30 Mars 2017